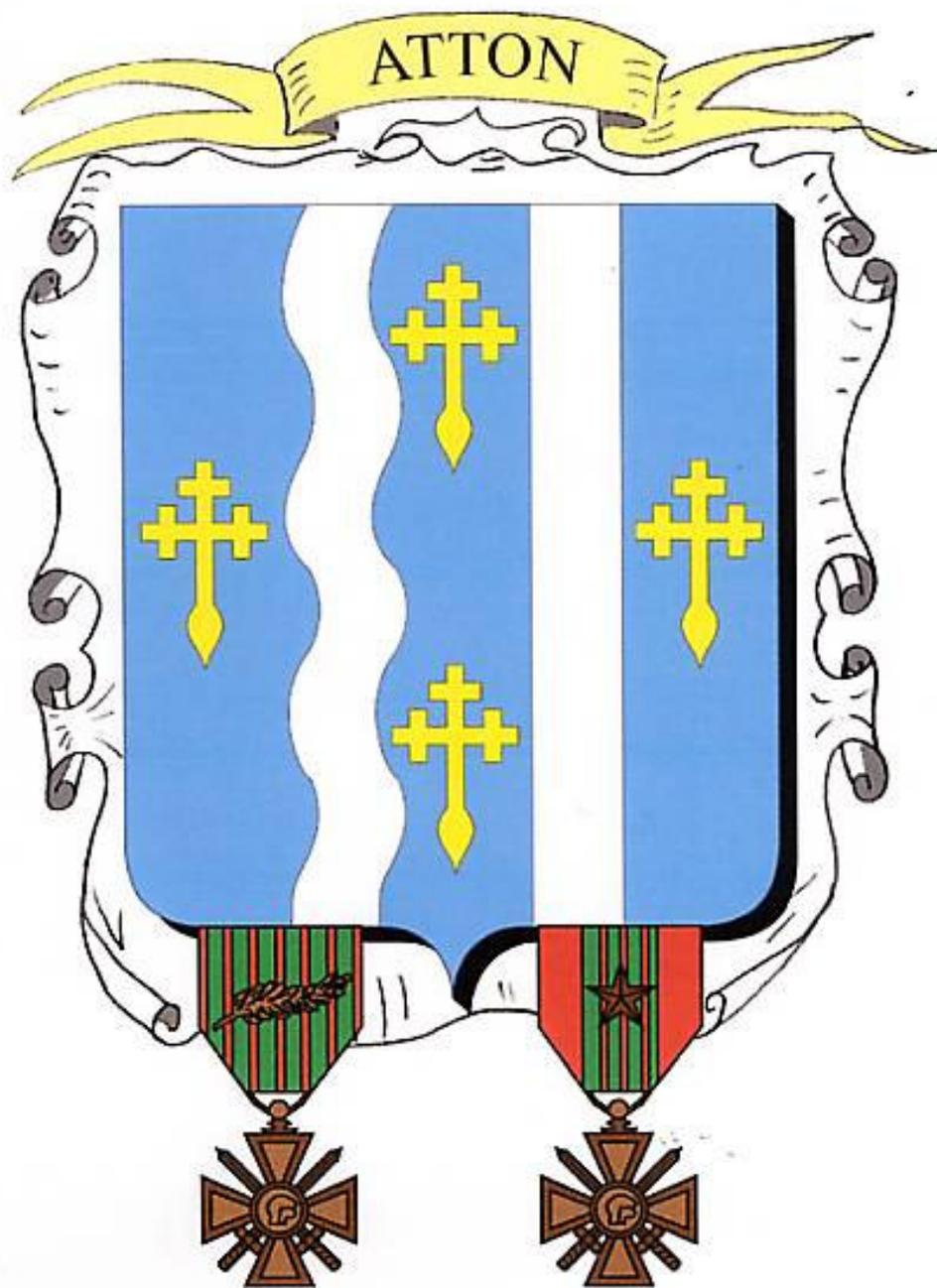


# ATTON INFO.

Editorial N° 9



1<sup>er</sup> SEMESTRE 2002

## LE MOT DU MAIRE

*De manière à ne pas mélanger mon rôle de maire et celui de candidat aux élections législatives, je n'ai pas voulu m'adresser directement à vous, pendant cette campagne. Je tiens simplement à remercier toutes les personnes qui m'ont apporté leur soutien à cette occasion.*

*A l'approche des vacances d'été et d'un repos pour tous bien mérité, c'est avec un réel plaisir que nous dressons dans ces colonnes le bilan de cette première partie de l'année.*

*Au titre de bonnes nouvelles, notre cité a terminé tous les travaux liés à la pose des tuyaux gaz et à ceux relatifs à la remise en l'état de l'assainissement pour toute la zone touchée par le glissement de terrain de la rue de Loisy. Fin juin nous démarrerons les travaux financés par le département de l'intersection route de Loisy, route de Nomeny étudiés avec les riverains concernés en juin 2000.*

*Le lotissement « de la Fraisière » se termine, celui « des Sorbiers » va démarrer. Notre village change, s'étend, se modernise, en un mot, il vit ! Ensuite, nous aurons un long intermède dans le développement urbain de manière à assurer la prise en compte de cette nouvelle population.*

*Notre budget primitif (page 4) vous permettra de mesurer toute la part que nous consacrons aux projets qui modèleront notre cité pour l'avenir.*

*Forts de ces certitudes locales, nous avons toutes les raisons de passer un excellent été 2002.*

**Bonnes vacances à tous et  
Bien cordialement.**

Gérard LIGER

## DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 10 décembre 2001

*. Le District du Pays de Pont-à-Mousson devient « Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson ».* De nouvelles compétences sont prises à cette occasion :

- au titre de l'aménagement de l'espace communautaire (Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire d'une surface minimum de 5 hectares, Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, Aménagement et gestion des sentiers de randonnées et de parcours de santé)
- au titre du développement économique (Etude, création, suivi et accompagnement d'une charte d'équipement commercial ; Création, aménagement, entretien et gestion des nouvelles zones d'activités commerciales, industrielles ou artisanales ; Participation aux chantiers d'insertion par l'économie)
- au titre de la protection et de la mise en valeur du cadre de vie (Elimination, valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés dont les politiques de collecte sélective et de déchetteries ; Mise en valeur par l'illumination des édifices culturels ou caractère culturel, monuments et sites classés ou présentant un intérêt architectural)
- au titre de la politique du logement social et d'activité (Développement de l'offre en matière d'habitat social ; Etude, réalisation et gestion de logements d'urgence sur l'ensemble de la Communauté de communes)

*. Passage aux 35 heures*

#### Séance du 25 janvier 2002

*. Etude Zonage d'assainissement*

Compte tenu de la complexité du sujet portant sur le zonage d'assainissement, nous avons demandé à la Direction Départementale de l'Équipement de nous faire une proposition sous forme de marché d'ingénierie. Après examen du dossier de proposition technique et financière, le Conseil Municipal a approuvé le marché.

*. Locaux annexes à la salle Emile GALLE*

Un devis estimatif concernant la réalisation de travaux au niveau des annexes de la salle Emile Gallé a été demandé : il s'élève à 28 203,07 € H.T. plus 10 % d'honoraires concepteurs, soit un total général de 31 023,38 € H.T. Une convention est signée avec l'architecte et les appels d'offres relatifs aux travaux sont lancés.

#### Séance du 15 mars 2002

*. Le Conseil Municipal a procédé à l'examen et à l'approbation des comptes administratifs 2001. Ils ont été adoptés à l'unanimité.*

#### **COMMUNE**

- Résultat reporté	:	- 321 094,03 F
- Dépenses totales	:	2 551 414,71 F
- Recettes totales	:	3 004 581,81 F
- Excédent global de clôture	:	132 073,07 F

### *ASSAINISSEMENT*

- Résultat reporté	:	169 309,52 F
- Dépenses totales	:	28 562,81 F
- Recettes totales	:	203 529,14 F
- Excédent global de clôture	:	344 275,85 F

### *C.C.A.S.*

- Résultat reporté	:	3 738,73 F
- Dépenses totales	:	5 420,15 F
- Recettes totales	:	8 199,97 F
- Excédent global de clôture	:	6 518,55 F

### *BUDGET PRIMITIF 2002*

Le Conseil Municipal a examiné et voté les Budgets Primitifs pour 2002.

### *COMMUNE*

<b>Dépenses d'investissement</b>	:	<b>234 483 €</b> (dont Assainissement Rue des Dames/Rue de Loisy : 55 500 € ; Enfouissement réseaux EDF et France Telecom Rue des Dames : 28 880 € ; Annexes Salle polyvalente : 30 000 € ; Trottoirs Rue des Dames : 21 000 € ; Tente festivités : 4 600 € ; Remboursement d'emprunts : 24 665 € ; Matériel Salle polyvalente : 4500 € ; Plantations carrefour RD40/RD120 : 5 000 € ; Réhabilitation sentiers : 4 000 € ; Voirie village : 12 000 €, Etude P.L.U. : 4 000 €, etc...)
<b>Recettes d'investissement</b>	:	<b>234 483 €</b> (dont Subventions : 74 097 € ; Emprunt : 25 000 € ; Autofinancement : 43 600 € ; F.C.T.V.A. : 26 320 €...)
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	:	<b>276 140 €</b> (dont Charges de personnel et indemnités : 54 026 € ; Participation école : 38 249 € ; Ordures ménagères : 27 988 €...)
<b>Recettes de fonctionnement</b>	:	<b>276 140 €</b> (dont Taxes foncières et taxe d'habitation : 78 279 € ; Ordures ménagères : 28 966 € ; Dotations état/département : 68 760 € ; Dotation Communauté de Communes : 46 744 €...)

### *ASSAINISSEMENT*

<b>Dépenses d'exploitation</b>	:	<b>12 730 €</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>	:	<b>12 730 €</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	:	<b>54 246 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	:	<b>54 246 €</b>

### *C.C.A.S.*

<b>Dépenses d'exploitation</b>	:	<b>12 730 €</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>	:	<b>12 730 €</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	:	<b>54 246 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	:	<b>54 246 €</b>

. Contributions directes

Compte tenu de la transformation du District de Pont-à-Mousson en Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson, et de l'adoption de la Taxe Professionnelle Unique, la Commune perçoit dorénavant les taxes foncières et la taxe d'habitation, tandis que la «Com.Com» perçoit la taxe professionnelle (mais assume les dépenses de nombre de compétences en contrepartie).

<u>Taux des 3 taxes :</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>(Moyenne départementale)</u>
Taxe d'habitation	5,30 %	6,48 %	14,30 %
Taxe foncière (bâti)	4,43 %	7,39 %	15,64 %
Taxe foncière (non bâti)	14,37 %	17,57 %	19,73 %
Taxe professionnelle	7,97 %	Néant	

Soit un produit global attendu de 78 279 €.

. Redevance d'assainissement

Elle est fixée à 0,26 € le mètre cube d'eau consommée pour 2002.

. Subventions communales

C.C.A.S.	:	1 000 €
F.C. Atton	:	1 144 €
Comité des Fêtes	:	3 354 €
A.F.R.	:	2 440 € (dont participation Centre aéré)
Club des Anciens	:	610 €
A.J.A.	:	535 € (sous réserve)

. Tarif des concessions au cimetière (DCM du 05/11/2001)

Concession de 15 ans :	46 €
Concession de 30 ans :	108 €
Concession de 50 ans :	230 €
Case columbarium :	810 €

**Séance du 13 avril 2002**

. Rétrocession voirie Domaine de la Fraisière

Les travaux de voirie étant terminés et la plupart des constructions étant faites, le Conseil Municipal, avec l'accord des co-lotis, accepte la reprise des voiries et espaces publics du Domaine de la Fraisière à compter du 15 mai 2002.

. Convention d'entretien du système d'assainissement autonome

Compte-tenu de la reprise des voiries et espaces publics, l'entretien du système d'assainissement collectif du lotissement incombe à la Commune. Une convention avec la Générale des Eaux est établie, qui consiste en une assistance technique quant à l'exploitation de l'ouvrage d'assainissement autonome, à effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, pour une durée de 5 ans.

. Révision P.O.S./P.L.U. de la Commune

Le plan d'occupation des sols (P.O.S.) de notre commune étant très ancien, il est décidé de le réviser prochainement. Un devis a été établi par l'ADEVAL pour son éventuelle intervention dans l'élaboration du plan local d'urbanisme (P.L.U. : nouvelle appellation du P.O.S.).

L'intervention se décompose en 3 phases, de l'analyse du contexte communal avec ses potentialités, ses forces, ses faiblesses et ses contraintes jusqu'à la réalisation de tous les documents constituant le P.L.U. Le Conseil Municipal accepte le devis pour la totalité qui s'élève à 13 000 €.

---

## DECISIONS DU COMITE SYNDICAT SCOLAIRE ATTON-LOISY

### Séance du 04 décembre 2001

#### . Passage à 35 Heures

#### . Remboursement prêt relais

La trésorerie du Syndicat scolaire le permettant, les membres du Syndicat scolaire décident le remboursement du solde du prêt relais contracté en 1999.

### Séance du 26 février 2002

. Après que le Comité syndical ait approuvé à l'unanimité le compte administratif 2001, le Président présente le Budget primitif 2002.

#### BUDGET 2002

Dépenses de fonctionnement	:	66 303 €
Recettes de fonctionnement	:	66 303 €
Dépenses d'investissement	:	22 389 €
Recettes d'investissement	:	22 389 €

#### . Répartition de la participation des communes

Montant nécessaire à l'équilibre du budget : 64 791 €

<u>Répartition</u>	:	50 % potentiel fiscal, 50 % population
ATTON /		643 habitants – potentiel fiscal : 1 141 325 F
LOISY /		345 habitants – potentiel fiscal : 1 012 658 F

#### Part de chaque commune :

ATTON	:	38 248,62 €
LOISY	:	26 542,38 €

#### . Subvention coopérative scolaire

Le Comité décide de verser à la Section Départementale Coopérative Scolaire de l'Ecole d'Atton-Loisy la somme de 5 005 € calculée sur la base de 45,50 € par élève, sachant qu'il y a 110 élèves.

#### . Devis fenêtres école d'Atton

Compte tenu de la nécessité de procéder au remplacement des fenêtres situées dans les couloirs de l'école d'Atton, des devis ont été demandés. La société Vitricie Mussipontaine a été retenue pour un montant de 3 863,92 €.

#### . Demandes de subventions

Des demandes de subventions ont été faites auprès du Conseil Général compte tenu des dépenses futures concernant le remplacement des fenêtres ainsi que pour l'éventuel renouvellement du photocopieur actuel.



*A compter de la rentrée 2003-2004, le regroupement pédagogique d'Atton-Loisy va s'étendre, s'ouvrir à d'autres communes. (Bezaumont, Landremont, Sainte Geneviève, Ville au Val)*

*Les classes de maternelles seront regroupées à Atton, tandis que Loisy continuera à accueillir deux classes de primaires. Et trois classes de primaires seront effectives à Bezaumont. Toutes les classes seront des classes à niveau unique, contrairement à la pratique actuelle.*

*Un accueil périscolaire/cantine sera prévu, mais les modalités n'en sont pas encore arrêtées.*



# ETAT CIVIL

## Naissances

MANGEOT Maxime, le 26 février 2002  
FRANIATTE Camille, le 30 avril 2002  
CHARIS Julia, le 6 juin 2002



*Nos Félicitations aux parents, et de gros bisous aux bébés !*

## Décès

Monsieur Guy JOUART, le 06 janvier 2002  
Madame Renée GUILLAUME, le 17 avril 2002  
Monsieur Jacques GILBERT, le 28 avril 2002



Les doyens du village sont, pour la gent féminine, Madame Héléne BRIONNE, et pour la gent masculine, Monsieur Maurice HOLLECKER.

## Les nouveaux habitants

Melle PAJOR et M. DAL PONT, Rue des Dames  
Famille FRANIATTE, Rue de Nomeny  
Famille CAPLA, Rue George Chepfer



***Bienvenue à Atton !***

*Si des personnes ont été oubliées, elles peuvent se présenter en mairie munies de leur livret de famille (ou de leur pièce d'identité) pour inscription.*

## INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE



Les personnes domiciliées dans la commune et qui ne sont pas inscrites sur la liste électorale d'Atton peuvent procéder à leur inscription en mairie, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Toute inscription entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 décembre 2002 prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2003.

# A PROPOS DES ASSOCIATIONS...

## Association Familles Rurales

L'année scolaire arrive à son terme, bientôt les vacances pour les activités hebdomadaires de l'AFR ATTON :

- Les lundis soirs : Tennis de table pour adultes et adolescents  
(17 inscrits, moyenne fréquentation / Séance = 8)
- Les mardis et jeudis soirs : Maintien en forme adultes et adolescents (30 inscrits, moyenne fréquentation / Séance = 15)
- Les mercredis après-midi : mercredis récréatifs pour enfants  
(30 inscrits, moyenne fréquentation / Séance = 20)
- \* En début d'après-midi : cours de guitare (6 inscrits, fréquentation régulière 6)
- \* De 17 h à 19 h : Tennis de table pour enfants (20 inscrits, moyenne fréquentation = 12)
- Les jeudis après-midi : Club « La Joie De Vivre » pour personnes âgées et retraitées.

Ces activités (et d'autres qui sont en projets) reprendront entre le 16 et le 23 septembre 2002.

L'équipe d'animation de l'AFR sera heureuse de retrouver tout son monde et d'accueillir de nouveaux adeptes dans chaque activité.

Mais durant cette période de vacances l'AFR ne sera pas en sommeil, loin de là !

**DU 1<sup>er</sup> AU 26 JUILLET**



**Le Centre Aéré**  
(C.L.S.H.)



**Et Son Mini-Camp**

Le Centre Aéré ouvrira les portes de sa « RUCHE » pour 4 semaines, du 1<sup>er</sup> juillet au 26 juillet inclus.

Conditions de base d'inscription : Etre titulaire de la carte Familles Rurales 2002 (16 Euros).

Lieu d'activité : Salle polyvalente Emile Gallé et annexes, Cour d'école à Atton et Soléole.

ENCADREMENT :

Directrice : Stéphanie MERLOT

Assistée de : Magalie JACQUEMIN, Caroline MERLOT, Julien LEJEAU, Sabrina LAURAIN, Sabrina WOJTRZYK, Medge FOHRER (et occasionnellement de Joanna RAFFAELI, Anne-Sophie BERARD et Rachel MAUCHAUFFEE)

L'A.F.R. RECHERCHE ENCORE ACTIVEMENT DES TITULAIRES'DU  
BAFA POUR COMPLETER EFFICACEMENT SON EQUIPE  
D'ANIMATION.

Horaires d'activités du CLSH :

Lundi, de 14 h à 17 h avec goûter

Du mardi au vendredi, de 9 h à 17 h avec restauration à midi, et goûter (ou de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h avec goûter)

Tarifs : \* Enfant résidant à Atton : 65 euros par semaine avec repas de midi et goûter (50 euros sans le repas de midi)

\* Enfant résidant hors d'Atton : 73 euros par semaine avec repas de midi et goûter (58 euros sans le repas de midi)

EXCEPTIONNEL : Tarif « dépannage » pour enfant de et hors Atton : 17 euros la journée avec repas et goûter ou 10 euros la  $\frac{1}{2}$  journée du lundi avec goûter.

Accueil : En fonction des demandes et nécessités justifiées, une plage horaire d'accueil sera mise en place. (En principe une demi-heure avant ou après les horaires d'activités).

Activités : Outre les activités ludiques et manuelles traditionnelles, des activités spécifiques sont programmées :

\* Une activités piscine est programmée tous les mercredis matin, à Pont-à-Mousson.

\* Un atelier peinture encadré par artistes peintres tous les jeudis matin.

• Des sorties hebdomadaires (à la journée sont envisagées tous les vendredis : le programme en sera arrêté en fonction du taux de fréquentation hebdomadaire et des conditions climatiques.(Prévisions météo)



## LE MINI-CAMP :

4 sessions d'une semaine, du lundi matin 9 h au vendredi après-midi 17 h, sont réservées en chalet en bois à Soléole (sur les hauteurs de Ste Geneviève, Bezaumont, Landremont, dominant les vallées de la Natagne, de la Moselle et de la Seille).



### Encadrement :

Deux animateurs seront détachés du Centre chaque semaine pour contrôler et animer 24 h sur 24 le mini-camp. Chalet surveillé par les propriétaires.

### Capacité d'accueil :

Chaque session accueillera au maximum 8 enfants âgés de 9 à 13 ans répartis en 2 groupes de 4. (4 filles et 4 garçons, ou 8 filles ou 8 garçons) Composition des groupes en fonction des candidatures.

### Restauration :

Ce sont les enfants qui « cuisineront », sous l'autorité des animateurs, leurs repas midi et soir et prépareront petit déjeuner et goûter. Quotidiennement, ils seront approvisionnés en produits frais achetés le matin même.



### Equipement personnel :

Prévoir les vêtements et chaussures pour le chaud, le froid et humide, la nuit. Drap housse ou alèse, sac de couchage. Couvre-chef et lampe de poche.



### Tarifs :

Enfants résidant à Atton : 110 euros la semaine

Enfant résidant hors Atton : 125 euros la semaine

(Suivant le taux de réservation, un même enfant pourra prendre part à plusieurs sessions)



### Activités :

Toutes activités de plein-air et nature, découverte du fonctionnement écologique (soleil et vent) et activités intérieures. Jeux sportifs (foot, volley, ping-pong, badminton, boules, etc...) Travaux culinaires.

## A L'ATTENTION DES PARENTS

POUR TOUT(E) INFORMATION-CONTACT-INSCRIPTION

M. GEORGES BENOIT : 03 83 81 38 27

OU

SALLE EMILE GALLE A ATTON

# Samedi 20 Juillet

## La Fête du Centre Aéré

(C.L.S.H.)

Cette fête est traditionnelle en fin de 3<sup>ème</sup> semaine du C.L.S.H.  
et se déroule en deux séquences.



1: L'après-midi, spectacle et exposition

2: En soirée, repas barbecue géant.

Stands attractions.

Buvette.



## Dimanche 25 Août

### **La Fête Patronale d'Atton** **Et sa Brocante**

Toute l'équipe de l'AFR sera sur le pont pour gérer son traditionnel stand lors de la Fête Patronale mais aussi pour relayer l'AJA dans l'organisation, la gestion de la Brocante et la tenue du stand brasserie-restauration



## Samedi 21 septembre

A la rentrée l'AFR prêtera son concours à  
l'animation des festivités du  
cinquantenaire de l'école et la mairie  
d'Atton.



# Samedi 28 Septembre

L'AFR a invité la troupe du *THEATRE DE DELME* à proposer son nouveau spectacle  
« *Monsieur Amédée* » dans la salle Emile Gallé.



# Samedi 26 octobre



## HALLOWEEN 2002

Les festivités d'HALLOWEEN, cortège dans les rues du village, soupe au potiron et soirée dansante costumée sont programmées au Samedi 26 octobre et organisées et encadrées par l'AFR. ( Soirée Salle Emile Gallé )



*\*Les participations bénévoles (Centre aéré, brocante, Halloween...) et coups de mains seraient efficaces et particulièrement appréciés pour assurer la réussite de ces « MOMENTS CHAUDS » de la vie du village.*

Avant les fêtes de fin d'année, l'assemblée générale de l'AFR  
Atton se tiendra le :  
**LUNDI 25 NOVEMBRE A 20 H 30 - SALLE EMILE GALLE**

# F.C. ATTON

PRESIDENT : PHILIPPE PACTON



SAISON 2001-2002 : ELLE VIENT DE SE TERMINER

EFFECTIF : IL SE COMPOSAIT DE 35 JOUEURS REPARTIS ENTRE LES DEUX EQUIPES « A » ET « B » ENTRAINEES PAR WILLIAM SEIBERT. ,

LES DEUX EQUIPES SENIORS EVOLUENT DANS LE DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE SUD.

L'EQUIPE A DANS LE GROUPE A DE 2EME DIVISION ET L'EQUIPE B DANS LE GROUPE D DE 3 EME DIVISION.

## RESULTAT :

EQUIPE A : ELLE A TERMINE 7EME DE SON GROUPE SUR 9 AVEC 20 POINTS, 6 MATCHS GAGNES, 2 NULS ET 8 PERDUS, 20 BUTS MARQUES ET 36 ENCAISSES !

UNE SAISON ASSEZ TERNE, EN DEÇA DES ESPERANCES DE DEBUT DE SAISON. MANQUE DE RIGUEUR QUI A COUTE PLUSIEURS SUSPENDUS, QUELQUES BLESSES ET JAMAIS DEUX DIMANCHES DE SUITE AVEC LA MEME EQUIPE.

SAISON BIZARRE QUI AURA VU PRENDRE 4 POINTS SUR 6 SUR LE PREMIER ET PRENDRE UNE VOLEE CHEZ LE DERNIER !!!!!



## MEILLEUR BUTEUR :

FLORENT DROIT  
(AVEC 7 BUTS)

EQUIPE B : ELLE A TERMINE 5EME DE SON GROUPE SUR 9 AVEC 21 POINTS, 6 MATCHS GAGNES, 3 NULS ET 7 PERDUS, 38 BUTS MARQUES ET 40 ENCAISSES.

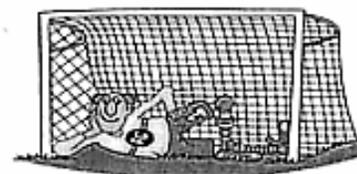
LA GROSSE SATISFACTION DE LA SAISON .

BONNE AMBIANCE, BONNE COMPLEMENTARITE ET POUR UNE FOIS, EFFECTIF AU COMPLET !!!!!

A PRESERVER POUR L'ANNEE PROCHAINE.

## MEILLEURS BUTEURS :

BENHAYA BENHAYA  
ET  
MICHEL BOZZETTI



## *Prochaines manifestations du F.C. ATTON*

VENDREDI 28 JUIN : ASSEMBLEE GENERALE, AU STADE AVEC ELECTION DU COMITE ET DU BUREAU.

SAMEDI 13 JUILLET : CONCOURS DE PÉTANQUE, AU STADE

DIMANCHE 14 JUILLET : MÉCHOUI AU STADE

DIMANCHE 18 AOÛT : CHALLENGE DAMIEN BOFFIN, AU STADE

DU SAMEDI 24 AU LUNDI 26 AOÛT : FÊTE PATRONALE AVEC BAL À LA SALLE EMILE GALLE LE SAMEDI ET CONCOURS DE QUILLES

SAMEDI 23 NOVEMBRE : LOTO À LA SALLE EMILE GALLE

MARDI 31 DÉCEMBRE : RÉVEILLON DE LA SAINT – SYLVESTRE À LA SALLE EMILE GALLE



## **ORDURES MENAGERES**



Les ordures ménagères sont gérées dorénavant par la Communauté de Communes du Pays de PONT-A-MOUSSON. Trois appels d'offres ont été lancés concernant : la livraison des bacs, attribuée à la société TEMACO, la collecte et l'enfouissement, tous les 2 attribués à SITA LORRAINE.

La société SITA ramassera les déchets dans le village à partir du 1<sup>er</sup> juillet, tous les MERCREDIS MATINS comme auparavant.

Dès juillet, des techniciens feront du porte à porte pour déterminer le volume des bacs à deux roulettes à mettre en place. La mise à disposition se fera progressivement. Les bacs seront gratuits et resteront la propriété de la Communauté de Communes.

La collecte sélective en porte à porte devrait démarrer début janvier 2003, avec distribution de sacs plastiques transparents pour les déchets valorisables (papiers-cartons, bouteilles plastiques et boîtes métalliques).



# ATTON IDEES

*La rubrique de Noir Premier  
(Anagramme de Pierre MORIN)*

## POURQUOI LES ARMES D'ATTON ?

Les Armes d'Atton sont composées : (représentation en couverture du bulletin)

Des armes intérieures : Représentées par un écu français moderne dont la définition héraldique est « D'Azur semé de croisettes recroisettées au pied fiché d'or, à un pal ondé d'argent en dextre et un pal d'argent en senestre. »

En clair ce sont les armes du duché de Bar, où les deux bars (poissons) ont été remplacés par la Moselle (pal ondé) et la voie romaine (pal) qui tous deux traversent le territoire de la commune.

Atton qui dépendait de l'évêché de Verdun a été rattaché au duché de Bar vers le milieu de XIII<sup>e</sup> siècle.

### Des armes extérieures :

Ou marques de dignité composées de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme de bronze et de la Croix de guerre 1939-1945 avec étoile de bronze.

La Croix de guerre 1914-1918 a été attribuée à Atton par le ministre de la guerre Louis BARTHOU le 17 novembre 1921 (J.O. du 26 novembre 1921) avec la citation suivante à l'ordre de l'armée (palme de bronze) :

« Village héroïque, qui situé à proximité du front pendant toute la guerre, a été soumis à plusieurs bombardements et par les souffrances endurées et les dommages subis, a bien mérité du pays. »

Le diplôme a été remis à Atton le 05 août 1925.

La croix de guerre 1939-1945 a été attribuée à Atton par le secrétaire d'Etat aux forces Armées, Max LEJEUNE, le 11 novembre 1948, avec la citation suivante à l'ordre du régiment (étoile de bronze) : « Village déjà très éprouvé pendant la guerre 1914-1918 par sa situation à proximité immédiate de la ligne de feu ; a payé un tribut exceptionnellement lourd pendant les combats de septembre 1944 pour la libération de la lorraine.

Sa population brutalement évacuée par les Allemands, n'est rentrée que pour retrouver les 2/3 de ses maisons totalement détruites et les autres gravement endommagées.

Avec une résignation admirable, la presque totalité des habitants s'est refusée à quitter le village, préférant s'installer dans ses ruines que de s'expatrier, donnant ainsi le plus bel exemple de courage et d'attachement au sol natal. Deux victimes militaires, trois civiles. »

La croix de guerre a été remise le 27 juillet 1949 par le général DE LINARES au maire Charles BRIONNE, Place Duroc à Pont à Mousson. Lors de la même cérémonie ont été décorées également les communes de MAMEY, MARTINCOURT, et PONT A MOUSSON. Le même jour a eu lieu l'inauguration du pont GELOT.

Parmi les localités guerre 1914-1918, 1.585 ont 209 ont reçu les deux, dont



décorées, 2.952 ont reçu la croix de reçu la croix de guerre 1939-1945 et notre commune.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONT A MOUSSON

### RAVALEMENT DES FACADES

#### **MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA PRIME COMMUNAUTAIRE**

La communauté de Communes du Pays de PONT A MOUSSON a mis en place une campagne d'incitation au ravalement des façades.

Cette opération de trois ans (2001-2003) est destinée à favoriser la remise en valeur des façades d'habitations sur l'ensemble du territoire intercommunal, par l'octroi aux particuliers d'une aide financières.

Sous certaines conditions, les personnes propriétaires d'un ou plusieurs logements pourront bénéficier de primes communautaires au ravalement des façades, dans la limite du crédit voté annuellement par le Conseil Communautaire.

La campagne de ravalement communautaire concerne ATTON, entre autres communes.

#### **BENEFICIAIRES.**

Sous réserves des conditions énumérées ci-après, la prime pourra être accordée :

- 1) aux personnes physiques occupant le logement dont elles sont propriétaires, usufruitières ou propriétaires indivis ou dont leurs ascendants ou ceux de leur conjoint sont propriétaires,
- 2) aux copropriétaires, au prorata des millièmes
- 3) aux personnes physiques qui affectent leur logement à la location
- 4) aux locataires qui réalisent des travaux en lieu et place du propriétaire.

*Sont exclus du bénéfice de la prime, les logements des bailleurs sociaux ainsi que les bâtiments appartenant aux collectivités publiques (casernes, internats, foyers).*

#### **CONDITIONS D'OBTENTION DE LA PRIME**

##### -Conditions relatives aux immeubles

Seules les constructions de plus de 20 ans pourront faire l'objet d'une prime :

- les immeubles à usage d'habitation
- les immeubles à usages mixte d'habitation et commercial, pour la partie habitation.

Les garages annexes ou murs de clôture maçonnés pourront éventuellement être subventionnés, s'ils sont compris dans une opération globale, après instruction et avis favorable de la commission d'attribution.

-Conventions relatives aux façades subventionnables

Pourront faire l'objet d'une prime, les façades vues sur rue ou sur espaces publics.

Il ne sera accordé qu'une prime par immeuble par période de 20 ans.

-Conditions de ressources

Les ressources des propriétaires ne sont pas prises en considération.

**EXECUTIONS DES TRAVAUX**

Sous réserves de l'application des autres articles, pourront être subventionnés les travaux réalisés :

- par les entreprises
- par les propriétaires eux mêmes.



Dans tous les cas une demande de Déclaration de Travaux devra être faite par le propriétaire. Cette demande devra nécessairement préciser la nature de l'intervention à réaliser (nettoyage, peinture, bardage, réfection d'enduit, gobetis, crépis...), les textures (enduit ribbé, taloché...) et les couleurs mises en œuvre. Dans les centres anciens des communes rurales, l'emploi des matériaux et techniques traditionnels sera privilégié.

Un contrôle a posteriori sera effectué quant au respect des normes et prescriptions.

Les travaux ne pourront être engagés qu'après accord de la Déclaration de Travaux et notification de la décision d'octroi de la prime communautaire.

Les travaux devront être réalisés dans un délai d'un an à compter de la notification de la décision d'octroi de la prime. Passé ce délai, la Déclaration de Travaux et la demande de subvention devront être renouvelées.

**MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA PRIME AU RAVALEMENT**

-Attribution de la prime

Les travaux commencés ou terminés ne pourront être subventionnés.

Pour tous les immeubles, la prime sera accordée par le Président de la Communauté de Communes, après examen par la Commission d'Attribution du dossier présenté ) par le demandeur.

-Contenu du dossier

Chaque demande sera faite sous forme d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- un formulaire de demande de prime
- une attestation de propriété
- deux photographies de la façade ou un plan de la façade
- un devis descriptif et estimatif des travaux de ravalement.

### -Procédure d'instruction et de versement

La procédure sera la suivante :

- dépôt du dossier auprès de la mairie concernée

### -Procédure d'instruction et de versement (suite)

- étude du dossier par la Commission d'Attribution
- notification de la décision d'octroi de prime par courrier
- les travaux ne pourront commencer qu'après avis favorable des services instructeurs de la Déclaration de Travaux ou de Permis de Construire (D.D.E., A.B.F., mairie la cas échéant)
- le propriétaire ou l'entreprise mandataire aura demandé préalablement une autorisation de voirie en mairie
- le versement de la prime intervient sur présentation des mémoires de l'entreprise ou sur présentation des factures de matériaux, et dans tous les cas, après contrôle de l'exécution des travaux
- la prime est attribuée par le Président de la Communauté de Communes ou son représentant après le contrôle des travaux et vérification de leur conformité par rapport aux normes et prescriptions éventuelles du Permis de Construire ou de la Déclaration de travaux

### MONTANT DE LA PRIME

L'aide communautaire représente 25 % du coût des travaux T.T.C., avec un plafond maximum de prime de 2.000 Euros par propriété concernée, y compris la prime éventuelle versée par le Conseil de Pays du Val de Lorraine.

### VERSEMENT DE LA PRIME

Le non respect de ces conditions par le bénéficiaire ferait obstacle au versement de la prime prévue.



Pont-à-Mousson, le 4 juin 2002

GRETA  
du PAYS VAL  
DE LORRAINE  
Lycée Jean Hanzalet  
Place de Trey - BP 289  
54701 Pont-à-Mousson Cedex  
Téléphone  
03 83 81 27 01  
Télécopie  
03 83 83 26 76  
e-mail : gretavaldeorraine@free.fr  
Monsieur Le Maire,

L'Atelier de Pédagogie Personnalisée (A. P. P.) de Pont-à-Mousson assure des actions de formation de courtes durées portant sur des contenus de culture générale et d'apprentissage technologique de base. Il répond de façon permanente, individualisée et contractuelle aux demandes de formation émanant d'un public diversifié engagé dans la réalisation d'un projet professionnel et social, et qui a la volonté d'effectuer un travail personnel de formation.

Ce dispositif s'adresse donc aux personnes devant atteindre les prérequis nécessaires à une nouvelle étape de leur parcours personnel de formation, à celles qui préparent un examen ou un concours, ou encore, à celles qui sont à la recherche d'un travail.

Depuis septembre 2001, l'A. P. P. de Pont-à-Mousson a effectué 17000 heures de formation individualisée dans les différents domaines mentionnés sur la plaquette d'information jointe permettant ainsi à plusieurs auditeurs de concrétiser leurs projets professionnels. (On peut noter 94% de réussite à l'écrit pour la préparation de concours administratifs).

C'est pourquoi nous vous invitons à prendre connaissance des différentes formations ou accompagnements que nous sommes à même de mettre en oeuvre.

Nous reprendrons contact avec vos services d'ici quelques temps, mais sachez, d'ores et déjà, que nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, nos salutations distinguées.



G. MAGANUCO

Conseiller en Formation Continue



**VOUS ETES :**

- SALARIE
- EN CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE
- DEMANDEUR D'EMPLOI

**VOUS DESIREZ :**

- UNE REACTUALISATION ET UN APPROFONDISSEMENT DE VOS CONNAISSANCES
- UN COMPLEMENT DE VOTRE QUALIFICATION EN :
  - FRANÇAIS (EXPRESSION ÉCRITE, ORALE), MATHÉMATIQUES
  - CULTURE GÉNÉRALE (LEGISLATION, VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE, BIOLOGIE)
  - LANGUES (ANGLAIS, ALLEMAND, ITALIEN, ESPAGNOL)
  - FRANÇAIS LANGUES ÉTRANGÈRES (FLE)
  - BUREAUTIQUE & INTERNET
- DÉCOUVERTE ET ENTRAÎNEMENT AUX TESTS PSYCHOTECHNIQUES



**- UNE PRÉPARATION :**

- TYPE CAP
- TESTS AFPA FORMATIONS TERTIAIRES NIVEAU V (SECRETARIAT/COMPTABILITÉ)
- A LA VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS EN VUE D'UNE ENTRÉE EN IFSI
- AUX CONCOURS ADMINISTRATIFS - NIVEAU C



**ET**

- AUX CONCOURS :



- DE GARDIEN DE LA PAIX
- DE SOUS-OFFICIER DE GENDARMERIE
- D'ENTRÉE A L'ÉCOLE D'INFIRMIERS
- D'AMBULANCIER
- D'AIDE-SOIGNANTE - AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
- DE SECRÉTAIRE MÉDICALE
- D'ASSISTANT SOCIAL
- DE MONITEUR ÉDUCATEUR, D'ÉDUCATEUR
- D'OUVRIER D'ENTRETIEN ET D'ACCUEIL (O. E. A)



**L'Atelier de Pédagogie Personnalisée**

**MET A VOTRE DISPOSITION :**

- ☞ DES OUTILS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS
- ☞ UNE MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT
- ☞ UN SUIVI INDIVIDUALISÉ
- ☞ UN DISPOSITIF DE FORMATION INDIVIDUALISÉ (FOAD) EN BUREAUTIQUE SUR NOMENY ET THIAUCOURT
- ☞ UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

CONTACT : ODETTE FOULLE  
A.P.P. DE PONT A MOUSSON  
☎ 03.83.81.13.03

Malzéville, le 29 avril 2002

**LYCEE AGRICOLE DE MEURTHE ET MOSELLE**  
(sites de Pixérécourt et Toul)

Madame, Monsieur,

Vos enfants souhaitent reprendre l'exploitation familiale ou exercer une activité liée à l'agriculture (conseil, recherche, commerce) ou aux activités du monde rural (environnement, services...). Nous les accueillons avec plaisir au lycée agricole de Meurthe et Moselle, un lycée en pleine évolution, avec de multiples atouts :

- Des résultats scolaires satisfaisants :
  - 70 à 85 % au niveau Bac ( STAE : Agriculture et environnement, STPA : produit alimentaire, S : Scientifique )
  - 77 % en BTS : productions animales et industries agroalimentaires
  - 100 % au niveau BEPA (Conduite d' une exploitation agricole et Entretien de l'Espace Rural)A noter que le Bac professionnel et le CAP sont réalisés par l'apprentissage à Toul.
- Une pédagogie basée sur de nombreuses visites d'entreprises, la découverte de territoires ruraux, des stages à l'extérieur et sur l'exploitation du lycée.  
Une concertation entre enseignants mais également avec les conseillers principaux d'éducation qui permet un suivi des élèves.  
Un soutien scolaire accompagne cet encadrement des élèves.
- De nombreuses actions dans les domaines sportifs ou artistiques durant les heures de cours mais également des activités proposées à la sortie des cours pour les internes : rugby, équitation, théâtre, musique ,...
- Un lycée en périphérie urbaine, facilement accessible, et situé dans un cadre agréable, riche en espaces verts.
- Des aménagements des bâtiments scolaires, notamment la création d' un nouveau self en cours. D'autres travaux sont prévus également sur le site de Pixérécourt pour rendre les bâtiments plus fonctionnels.
- Une exploitation qui évolue avec la construction de nouveaux bâtiments et un projet de diversification des productions.

Si vous souhaitez des renseignements pour la rentrée prochaine, n'hésitez pas en contactant le lycée :

- pour le site de Pixérécourt (de la seconde au BTS) : 03 83 18 34 00
- pour le site de Toul (BEPA) : 03 83 43 01 13

Vous remerciant de votre attention

L' équipe de direction du lycée agricole de Meurthe et Moselle



# INFOS PRATIQUES

## OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi et Jeudi de 14 h à 19 h  
Mardi et Vendredi de 8 h 30 à 11 h 30  
Samedi de 8 h 30 à 12 h 30

**ATTON A SON SITE !**

*\*[http ://www.atton.fr.st](http://www.atton.fr.st)*

***Pendant les vacances, les horaires d'ouverture de la mairie changent :***

Du 18 au 27 juillet : permanences les  
**Samedis 20 et 27 juillet** de 9 h à 11 h  
Du 5 au 17 août : permanences les  
**samedis 10 et 17 août** de 9 h à 11 h



## HORAIRES DES DECHETERIES.

	<u>DIEULOUARD.</u>	<u>PONT A MOUSSON.</u>
LUNDI	8 h 30 à 13 h	14 h à 18 h
MARDI	8 h 30 à 13 h	14 h à 18 h
MERCREDI	8 h 30 à 13 h 14 h à 18 h	8 h 30 à 13 h 14 h à 18 h
JEUDI	8 h 30 à 13 h	14 h à 18 h
VENDREDI	8 h 30 à 13 h	14 h à 18 h
SAMEDI	8 h 30 à 13 h 14 h à 18 h	8 h 30 à 13 h 14 h à 18 h
DIMANCHE	8 h 30 à 13 h	8 h 30 à 13 h



# ENVIRONNEMENT

Régulièrement des sacs, des cartons contenant des bouteilles vides, des papiers, prospectus sont déposés à coté des containers.

Ceci n'est pas la solution pour contribuer à la protection de l'environnement.

D'une part les déchets de verres peuvent être d'autant plus dangereux qu'ils sont situés à proximité d'une école, d'autre part les papiers risquent de s'envoler (et pourquoi pas atterrir devant chez vous !!!!!) et donner une image dégradante de notre village.

Nous vous demandons donc un peu de patience, dans le cas où les containers seraient pleins (prévenir la mairie).



## ECHANGES INTERNATIONAUX

*Cette fin d'année scolaire marque le prochain retour d'une jeune Attonaise au sein de sa famille, qu'elle a quittée il y a dix mois. Marlène SINTEFF s'était, en effet, « envolée » en août 2001 vers Spokane, une « petite » ville du Nord-Ouest des Etats Unis.*

*Ce départ s'était fait dans le cadre des échanges internationaux organisés par le Rotary International.*

*Simultanément, des jeunes de différents pays du monde sont arrivés dans le secteur de Pont-à-Mousson, pour y partager la vie de quelques familles pendant plusieurs mois.*

*C'est le cas notamment d'Amber, originaire du Canada, qui s'est tout d'abord installée à Atton, dans la famille de Marlène SINTEFF.*

*Et puis, en décembre 2001, il y a eu Paz, qui a pris sa place tandis qu'Amber partait pour Pagny-sur-Moselle.*

*Et enfin, Vitor est arrivé de Maidières après le départ de Paz, et a également été accueilli au sein de la famille SINTEFF.*



### FAISONS UN PEU CONNAISSANCE...

Vitor LEITE, 17 ans, originaire de Belo Horizonte au BRESIL, est arrivé en France, le 5 septembre 2001.

Il a été accueilli par la famille RENAUX, à Pagny-sur-Moselle, jusqu'à fin décembre, puis c'est la famille CALLOT de Maidières qui l'a reçu, et enfin il est arrivé fin mars à Atton, chez M. et Mme SINTEFF.

Paz URRUTI, 18 ans, originaire de Colonel Suárez (Buenos Aires) en ARGENTINE, est quant à elle arrivée à Atton le 29 décembre 2001, chez M. et Mme SINTEFF. Elle a poursuivi son séjour dans la famille RENAUX de Pagny-sur-Moselle, et ce sera ensuite à la famille CALLOT de la recevoir, à Maidières.

Amber DILTS, 18 ans, originaire de Cranbrook au Canada, est arrivée fin août 2001. Elle a été accueilli par la famille de Marlène SINTEFF, après avoir rencontré celle-ci entre deux avions aux Etats-Unis. Début janvier, elle a été reçue pour 2 mois  $\forall$  par la famille RENAUX et enfin, elle séjourne à Maidières chez M. et Mme CALLOT.

### ACCUEIL - ADAPTATION

Vitor a apprécié, depuis son arrivée, l'accueil qui lui a été réservé par ses hôtes, qu'il qualifie de « gens très chaleureux ». Un bon contact est essentiel pour permettre à un jeune arrivant de l'étranger de se sentir bien loin de chez lui. La bonne organisation des familles françaises a également été appréciée par les jeunes étudiants.

### ACCUEIL – ADAPTATION (suite)

Il semble que lors d'un séjour comme celui-là, les premiers mois, période d'adaptation, soient les plus difficiles dans l'ensemble. Mais, selon Vitor, la difficulté est source d'enrichissement, d'apprentissage.

Une grande ouverture d'esprit permet de « dépasser » le stade des soucis quotidiens pour ne garder que le meilleur de tout ce qui peut arriver, en pensant que bien des choses plus graves ont lieu chaque jour dans le monde, auxquelles personne ne sait faire face.

En outre, les familles d'accueil ayant chacune un enfant parti pour un séjour à l'étranger, elles sont d'autant plus compréhensives et sensibles au bien-être d'Amber, Paz et Vitor notamment. Ce sont leurs « enfants d'adoption ».

### INCIVILITE

*La drogue, la cigarette, l'alcool, sont des fléaux courants auxquels les jeunes doivent faire face, et par lesquels nombre d'entre eux se laissent malheureusement tenter. Vitor, Paz et Amber ont tous les trois été surpris de l'ampleur de ces phénomènes dans une petite ville comme Pont-à-Mousson. Les jeunes y sont confrontés en permanence, d'où les risques pour les plus influençables de tomber sous l'emprise de ces fléaux.*

*Dans leurs pays d'origine, les jeunes consacrent beaucoup de leur temps à la pratique de sports ou d'activités diverses. Les cours ont lieu en général le matin, les vacances et temps libres sont répartis différemment. Il semble alors que les jeunes évacuent leur stress pendant ces moments de détente, de défolement. Ces fléaux sont présents là-bas aussi, mais ils sévissent dans des quartiers particuliers et ils n'y avaient pas été confrontés de si près.*



### PEDAGOGIE

*Paz, Vitor et Amber ont été surpris également du manque d'intérêt et de participation active des élèves aux différents cours auxquels ils ont assisté. Les échanges sont beaucoup plus importants entre les professeurs et les élèves en Argentine, au Brésil et au Canada. Le contact est totalement différent, et l'intérêt porté aux matières est autrement plus grand. Un esprit de camaraderie lie les élèves et les professeurs et il semble que les échanges soient beaucoup plus fructueux et « interactifs ».*

Ici, la durée des cours « pèse » aux jeunes, beaucoup de professeurs sont désolés de cette attitude. La lourdeur du système éducatif serait en cause. C'est sans doute une des raisons du désintérêt de nombreux jeunes vis-à-vis de l'école, d'une certaine lassitude du corps enseignant, impliquant des échanges moins constructifs entre eux, et donc moins efficaces. La répartition des cours et des temps libres, si elle était organisée différemment, permettrait la pratique d'activités sportives, ludiques, extra-scolaires, de façon plus intense qu'actuellement.

Les jeunes évacueraient leur stress de façon constructive et prendraient probablement plus de plaisir à se rendre en cours.

Les méthodes pédagogiques sont peut-être, elles aussi à améliorer. La jeunesse manque également de lucidité, de maturité face à la construction de son avenir. L'éducation nationale serait-elle remise en question ?



## GASTRONOMIE

Vitor, après ces quelques mois passés en France, a eu l'occasion de goûter à la gastronomie qu'il apprécie visiblement. C'est un peu la tradition, les plats régionaux et nationaux sont confectionnés les uns après les autres par les familles d'accueil... La culture d'un pays passe aussi par les plaisirs de la bonne chair.

Paz et Amber adorent la raclette, la tartiflette. Elles apprécient beaucoup tout ce qui est « sucré ». Elles ont toutes les deux « craqué » pour le chocolat, qui n'a rien à voir avec ce que l'on peut trouver dans leur pays d'origine. Amber affirme qu'elle va regretter les plateaux de fromages variés que l'on peut trouver ici. La France n'est-elle pas réputée, entre autres choses, pour ses fromages et ses bons vins ?!!! Elle adore également l'habitude des français d'aller acheter leur pain frais à la boulangerie, et la qualité, la variété du pain français.

Dans la plupart des cas, les jeunes étudiants qui voyagent ainsi par l'intermédiaire des échanges internationaux prennent quelques kilos, que cela soit en France ou à l'étranger, mais l'expérience en vaut bien la peine tout de même !

## ARCHITECTURE, PAYSAGES

Vitor éprouve un plaisir certain à découvrir les sites et monuments historiques que peut posséder la France. Son pays ayant été découvert il y a environ 500 ans, l'historique est beaucoup moins riche en monuments et traces du passé. Il a une admiration particulière pour les châteaux et vestiges architecturaux. Selon lui, l'apprentissage de la langue du pays qui nous reçoit n'est pas l'aboutissement en soi d'un séjour. Vitor donne une place prépondérante à la culture du pays, à la connaissance des valeurs fondamentales, même si la langue est le moyen d'optimiser la communication.

### PAYSAGES, VISITES

Amber a quant à elle été émerveillée par la diversité des paysages, des parlers, des mœurs différentes d'un pays à l'autre au sein de l'Europe. Il suffit de faire quelques centaines de kilomètres pour être complètement dépaysé. Lorsque l'on change de pays, on s'en aperçoit tout de suite. Elle a adoré Bruges et Venise qu'elle a eu l'occasion de visiter au cours de son séjour. L'Autriche lui a rappelé les montagnes de son pays... Le principe des villages, la proximité des gens, leurs us et coutumes sont autant de choses qu'elle souhaiterait voir dans son pays. Le fait d'offrir un bouquet de fleurs à son hôtesse est un geste profondément humain à ses yeux.

Paz a apprécié les monuments historiques, les églises... Ce voyage en Europe organisé par le Rotary lui a beaucoup plu également.



### AMITIES

*Amber, Paz et Vitor sont unanimes pour dire qu'ils se sont faits de vrais amis lors de leurs séjours en Lorraine. A leur arrivée, ils espéraient nouer des liens avec beaucoup de jeunes, mais au fil des mois la qualité des rapports a remplacé la quantité. Pour Paz, les valeurs essentielles sont la famille et l'amitié.*

*L'Amérique du Sud semble néanmoins plus propice pour lier des contacts amicaux plus rapidement. C'est probablement l'esprit « latin » qui veut cela... !*

### ESPRIT DE FAMILLE

Paz apprécie l'esprit de famille qui peut régner ici, mais elle considère qu'en Argentine, la famille ne s'arrête au simple foyer « parents-enfants ». Les réunions de famille sont fréquentes et rassemblent beaucoup de monde, mais sans formalisme, en toute pudeur, et simplement, dans un esprit de fraternité.

Un événement a choqué Vitor, Paz et Amber : le résultat au 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles. Selon eux, il s'agissait d'un vote de protestation. Cela les a néanmoins effrayé, compte tenu de leurs nationalités respectives. Une certaine nostalgie les a alors un peu envahis à cette occasion...

**Le 20 juillet : JOUR de l'AMITIE en Argentine**

Amber était étonnée de la régularité des repas, du rapprochement des différents membres de la famille à cette occasion, deux ou trois fois par jour. Au Canada, les plages horaires de chacun ne coïncident pas forcément pour permettre cela. Elle a bien aimé ces moments privilégiés passés au sein des différentes familles.

### AVENIR...

► Pour l'avenir, Amber souhaite devenir infirmière, et pourquoi pas exercer son métier à travers le monde... Mais elle souhaite également fonder une famille, valeur essentielle à ses yeux. Elle est devenue très autonome, a acquis une certaine confiance en elle. Elle ne manquera pas de garder le contact avec son « pays d'adoption » dans les prochaines années !

Paz se destine à un métier dans la psychologie. Elle compte finir ses études pour ensuite continuer à voyager à travers le monde pour connaître des cultures différentes : le Canada, l'Australie, l'Europe... Elle considère ce vécu davantage comme une expérience humaine enrichissante que comme un apprentissage linguistique.

Quant à Vitor, il souhaite devenir ingénieur dans l'environnement afin de contribuer à la conservation de l'espèce animale, végétale, au développement des énergies naturelles. Il garde le contact avec une quantité impressionnante d'amis dans de nombreux pays et ne manquera pas de faire partager ses idées par delà les frontières...

*BONNE CHANCE A TOUS LES TROIS, ET MERCI POUR LE BONHEUR QUE VOUS APPORTEZ AUX PERSONNES QUE VOUS COTOYEZ !*

## Marlène en Amérique...

Depuis « Laser Quest » (un élevage de poissons en voie de disparition), Marlène nous fait part de ses impressions sur son voyage aux Etats-Unis.

Elle considère sa famille d'accueil comme sa seconde famille. Elle redoute déjà le jour de son prochain départ... le 13 juillet. Il était difficile de quitter ses proches en août dernier pour 10 mois, mais il n'est pas plus évident de quitter sa famille d'adoption pour un temps indéterminé...

A l'école, tout est « cool », les professeurs agissent en élèves ! Le sport tient une grande part dans la vie des jeunes. D'ailleurs, Marlène a fait partie de l'équipe d'athlétisme et a reçu son « certificat award ». Les choses ont une autre dimension là-bas, tout est vu « en grand ». Une multitude de clubs existent auxquels les jeunes peuvent participer : langues étrangères, échecs, freezbee, informatique, photographie, arts, chimie...

Actuellement, Marlène est en voyage en Californie et dans le Sud-ouest des Etats Unis. (Visite de Disney World, de studios Hollywood, du Grand Canyon en passant par Las Vegas...)

Elle estime que cette année lui a apporté énormément de choses, qu'il serait trop long de tout énumérer.

Elle est devenue beaucoup plus indépendante, s'est forgé un caractère et en a profité également pour accroître sa culture générale.

Elle est très reconnaissante envers les personnes qui lui ont permis de vivre cette expérience tant en France qu'aux Etats-Unis. Elle les remercie profondément.



MERCI POUR  
CE PETIT COUCOU  
ET A BIENTOT MARLENE !!!

# Calendrier Des Manifestations

**Samedi 13 Juillet**

Concours de pétanque, organisé par le FC Atton

**Dimanche 14 Juillet**

Méchoui organisé par le FC Atton, Place du Stade

**Samedi 20 Juillet**

Fête du Centre aéré, dans la Cour de l'école

**Week-end du  
23 au 25 août**

FÊTE PATRONALE, ORGANISÉE PAR LE F.C. ATTON, BAL A LA SALLE EMILE GALLÉ LE SAMEDI SOIR ; CONCOURS DE QUILLES ET BUVETTE DANS LA COUR DE L'ÉCOLE

DIMANCHE 25 AOÛT, BROCANTE ORGANISÉE PAR L'A.F.R.,

**Samedi 21 Septembre**

50<sup>ME</sup> ANNIVERSAIRE DE L'INAUGURATION DE L'ÉCOLE ET DE LA MAIRIE. APRES-MIDI PORTES OUVERTES. EXPOSITION DE PHOTOS ANCIENNES. SOIRÉE ANIMÉE PAR UN DISC-JOCKEY A LA SALLE EMILE GALLÉ.

**Samedi 28 septembre**

Spectacle du Théâtre de DELME « Monsieur Amédée ». Organisé par l'A.F.R.

**Samedi 05 Octobre**

SOIRÉE LOTO ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FÊTES, SALLE EMILE GALLÉ

**Samedi 19 Octobre**

SOIRÉE DANSANTE ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FÊTES, SALLE EMILE GALLÉ.

**Samedi 26 Octobre**

Défilé Halloween dans les Rues d'Atton, suivi d'une soirée à la Salle Emile Gallé.

**Dimanche 17 Novembre**

REPAS DES ANCIENS, ORGANISÉ PAR LE C.C.A.S. D'ATTON, SALLE EMILE GALLÉ.

**Samedi 23 Novembre**

Soirée LOTO organisée par le F.C. ATTON à la Salle Emile GALLÉ.

**Dimanche 1er Décembre**

Après-midi de la Saint Nicolas, organisée par le Comité des Fêtes, à la Salle Emile

**Mardi 31 Décembre**

Soirée de la Saint Sylvestre organisée par le F.C. Atton, à la Salle Emile Gallé.

ASSOCIATION FAMILLES RURALES D'ATTON

## VIIème BROCANTE D'ATTON

DIMANCHE 25 AOÛT 2002

Conjointement au dimanche de la Fête Patronale la 7<sup>ème</sup> Brocante d'Atton aura lieu au Centre du village, Rue des Dames et sera ouverte de 7 h à 19 h.

L'accueil des exposants, qui auront retourné leur bulletin de réservation conformément aux prescriptions, se fera à partir de 6 h. Les emplacements réservés le seront jusqu'à 7 h 30.

Personne ne pourra prétendre s'installer sur le site sans l'autorisation expresse des organisateurs (AFR et Mairie d'Atton)

Les vendeurs de nourriture et boissons (hors artisanat accrédité par les organisateurs) ne seront pas admis.

Tout exposant devra respecter les règles de bienséance et de protection des mineurs.

Sur place les exposants trouveront stands, restaurations et buvettes.

Un lieu de toilettes sera accessible.

**TARIF D'IMPLANTATION :**

*8 euros les 5 mètres*

*1.50 euros le mètre supplémentaire*

*½ tarifs pour les habitants d'Atton*

✕

**Votre réservation :**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : \_/ \_/ \_/ \_/ \_/ \_/ ou \_/ \_/ \_/ \_/ \_/ \_/ (nécessaire pour confirmation)

Nombre de mètres : \_\_\_\_\_ Prix : \_\_\_\_\_

**Prère de joindre un règlement par chèque lors de votre réservation libellé à l'ordre de l'AFR ATTON**

Adresse d'envoi : MAIRIE D'ATTON

1 Rue des Dames

54700 ATTON

**Pour tout renseignement complémentaire :**

MAIRIE D'ATTON	G. BENOIT
OU	
☎ 03.83.82.11.72	☎ 03.83.81.38.27

## LE MOT DU MAIRE

*De manière à ne pas mélanger mon rôle de maire et celui de candidat aux élections législatives, je n'ai pas voulu m'adresser directement à vous, pendant cette campagne. Je tiens simplement à remercier toutes les personnes qui m'ont apporté leur soutien à cette occasion.*

*A l'approche des vacances d'été et d'un repos pour tous bien mérité, c'est avec un réel plaisir que nous dressons dans ces colonnes le bilan de cette première partie de l'année.*

*Au titre de bonnes nouvelles, notre cité a terminé tous les travaux liés à la pose des tuyaux gaz et à ceux relatifs à la remise en l'état de l'assainissement pour toute la zone touchée par le glissement de terrain de la rue de Loisy. Fin juin nous démarrerons les travaux financés par le département de l'intersection route de Loisy, route de Nomeny étudiés avec les riverains concernés en juin 2000.*

*Le lotissement « de la Fraisière » se termine, celui « des Sorbiers » va démarrer. Notre village change, s'étend, se modernise, en un mot, il vit ! Ensuite, nous aurons un long intermède dans le développement urbain de manière à assurer la prise en compte de cette nouvelle population.*

*Notre budget primitif (page 4) vous permettra de mesurer toute la part que nous consacrons aux projets qui modèleront notre cité pour l'avenir.*

*Forts de ces certitudes locales, nous avons toutes les raisons de passer un excellent été 2002.*

**Bonnes vacances à tous et  
Bien cordialement.**

Gérard LIGER